

L'économie sociale et solidaire: des acteurs économiques émergents sensibles aux questions sociales

Dossier préparé par: Thierry Pellet, Secrétaire Général de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE

Février 2011

Avertissement: Le contenu des «dossiers du mois» de l'ARTIAS n'engage que leurs auteur-es

RESUME

Il est une catégorie d'acteurs économiques qui se rendent progressivement plus visibles depuis six ans dans le bassin lémanique et plus particulièrement à Genève, regroupés sous l'appellation de l'économie sociale et solidaire (ESS). Que ce soit dans la mobilité douce, dans l'agriculture contractuelle de proximité, la culture, l'insertion par l'économie ou la finance durable, les initiatives en faveur d'une économie durable au service des citoyennes et des citoyens fleurissent tant au niveau local, avec la participation des pouvoirs publics, qu'au niveau international.

RIASSUNTO

C'è una categoria di attori economici che da sei anni si rendono progressivamente più visibili nel bacino lemanico e più particolarmente a Ginevra, raggruppati sotto la denominazione di economia sociale e solidale (ESS). Che sia nella mobilità dolce, nell'agricoltura contrattuale di prossimità, nella cultura, l'inserimento attraverso l'economico o la finanza duratura, le iniziative in favore di un'economia duratura al servizio delle cittadine e dei cittadini fioriscono tanto a livello locale, con la partecipazione dei poteri pubblici, che a livello internazionale.

1. Définition

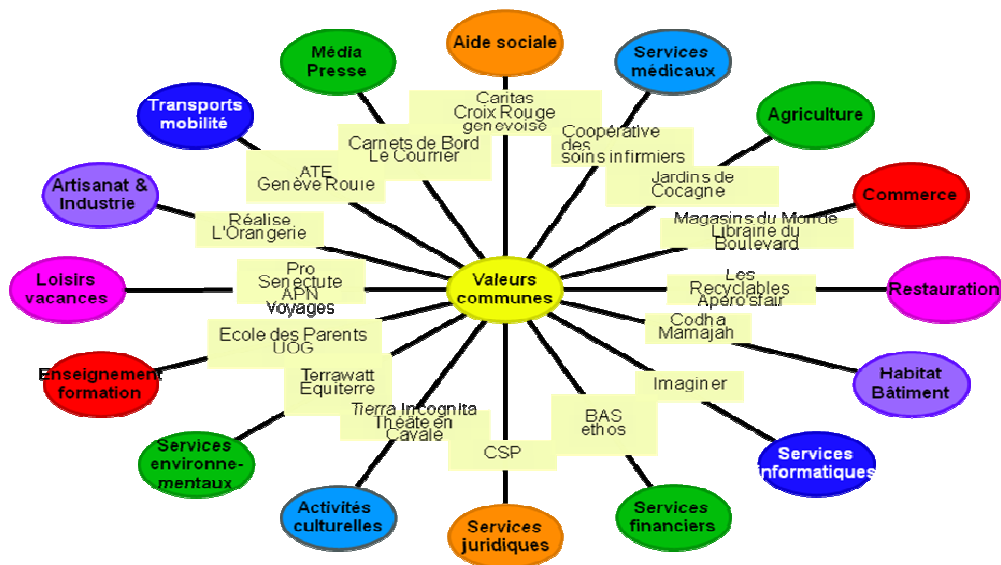
Depuis quelques années, la notion d'économie sociale et solidaire s'impose pour rassembler les différentes manières de pratiquer une économie éthique, au service des personnes et respectueuse de l'environnement.

Aux appellations multiples selon les pays, l'ESS est composée d'organisations de droit privé qui se différencient de l'économie de marché par une série de valeurs et de principes:

- la finalité de l'activité au service de la collectivité (utilité publique);
- le fonctionnement démocratique (une personne/une voix);
- le but non lucratif ou à lucrativité limitée;
- les aspects environnementaux et sociaux intégrés dans les activités;
- l'autonomie dans le fonctionnement de l'organisation;
- la solidarité et la cohérence.

L'ESS est ainsi un **secteur économique privé à but non lucratif ou à lucrativité limitée** se plaçant entre l'économie publique et l'économie privée à but lucratif. Ancrée localement sur un territoire donné, l'ESS repose sur des dynamiques participatives et démocratiques et appuie son action sur le respect de critères éthiques, sociaux et écologiques en mettant l'accent sur **la personne avant le profit**. Elle s'appuie également sur un réseau d'échanges et de partage des expériences grâce aux nombreuses initiatives qui se développent sur tous les continents depuis de nombreuses années et qui ont donné notamment naissance au «*Réseau Intercontinental de Promotion de l'économie sociale et solidaire*» (RIPESS) dès 2001 (www.ripess.org). De par son activité locale et son ancrage territorial fort, c'est une économie de proximité non délocalisable.

Ce secteur présente une vaste **diversité d'acteurs** (coopératives, associations, fondations, indépendants, sociétés anonymes (SA), sociétés à responsabilité limitée (Sàrl) et **d'activités**. Ainsi, la Chambre de l'économie sociale et solidaire (APRÈS-GE) regroupe quelque 250 organisations de la région genevoise, actives dans la presque totalité des activités économiques: l'habitat (par ex: logements conçus et gérés par une coopérative sans but lucratif); les secteurs artisanal et industriel (par ex: coopérative d'imprimerie); le secteur agricole (coopératives maraîchères); les services environnementaux (par ex: services de conservation de la biodiversité); les services aux personnes (par ex: entreprises d'insertion par l'économie, crèches, soins à domicile proposés par une coopérative d'infirmières); l'éducation et l'enseignement; le commerce équitable; la finance solidaire (par ex: banque intégrant des critères sociaux et environnementaux à l'évaluation financière) ou encore le domaine des loisirs (activités culturelles, artistiques, sportives, restauration) et divers services (services informatiques, transports, entretien, jardinage, etc.).



Cette diversité constitue une réelle richesse et alimente constamment la **dimension novatrice** de ce secteur économique. Des contributions innovantes allant de l'habitat durable à l'agriculture contractuelle de proximité ou encore aux fonds de pension durables suscitent aujourd'hui un réel intérêt auprès de la population et constituent des alternatives économiques saines produisant des biens et des services compétitifs sur le marché.

Une entreprise de l'ESS est donc une organisation privée (coopérative, association, fondation, SA ou Sàrl) à but non lucratif ou à lucrativité limitée qui produit des biens et des services en respectant les principes et valeurs qui définissent l'ESS. Ces principes sont inscrits dans la Charte¹ d'APRÈS-GE.

2. La Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE

Lancée fin 2004 lors du magnifique élan issu des premières rencontres de l'économie sociale et solidaire à Genève, la Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE, s'est progressivement construite en élargissant sa base d'organisations et d'entreprises membres (d'une trentaine à 250) lors de ses six premières années d'existence.

APRÈS-GE œuvre désormais en tant qu'organe de promotion de l'ESS dans la région genevoise. Ses activités se déclinent autour des axes principaux suivants:

- mettre en lien les acteurs de l'ESS pour faciliter les réflexions communes, les synergies et finalement défendre les intérêts de ce secteur particulier de l'économie;
- promouvoir auprès du grand public et des collectivités publiques une économie sociale et solidaire qui prend en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux;

¹ Charte APRE-GE: http://www.apres-ge.ch/images/stories/charte_ess_franais.pdf

- renforcer et améliorer la visibilité des producteurs locaux de biens et services et par conséquent la création d'emplois dans ces domaines;
- offrir des prestations à ses membres.

Les organisations membres de la Chambre se reconnaissent dans la Charte de l'ESS et s'engagent à la mettre en œuvre de manière progressive. La Charte a été élaborée par un groupe de travail composé de différents membres d'APRÈS-GE et validée en assemblée générale en 2005. Par la Charte, les actrices et acteurs de l'ESS de la région genevoise souhaitent faire connaître et reconnaître les valeurs qui définissent leur identité commune et qui orientent leurs actions, tout en conservant la richesse de leurs spécificités.

Grâce au travail d'APRÈS-GE, l'ESS prend pied sur le bassin genevois. Les initiatives se multiplient en sa faveur et témoignent de son acceptation et du soutien dont elle jouit auprès des citoyens. Ainsi, pour la première fois un texte législatif mentionne spécifiquement l'économie sociale et solidaire (la loi genevoise sur le chômage). L'ESS commence aussi à être inscrite dans des programmes de partis politiques qui la reconnaissent comme l'économie d'un développement durable. Et enfin, APRÈS-GE a pu lancer grâce au soutien de la Ville de Genève un incubateur pour accompagner les organisations et les individus qui désirent lancer leur projet d'activité économique. Premier incubateur en Suisse de l'économie sociale et solidaire, celui-ci est particulièrement adapté pour les personnes qui désirent réaliser leur rêve d'activité indépendante sous la forme de l'auto-emploi. L'incubateur Essaim, c'est son nom, a ainsi lancé une innovation majeure en Suisse: le statut d'entrepreneur-salarié, qui combine l'autonomie de la démarche entrepreneuriale avec le confort et la sécurité du statut de salarié (www.essaim.ch).

APRÈS-GE offre diverses prestations pour ses membres, avec notamment la mesure d'insertion professionnelle *Première expérience professionnelle dans l'ESS* (PPE+), qui permet à des demandeurs d'emploi d'effectuer un stage qualifiant de six mois dans une des organisations membres de la Chambre. Celle-ci publie également une newsletter mensuelle qui contient toute l'actualité de l'ESS (pour s'inscrire, www.apres-ge.ch) et organise mensuellement un Café des bonnes pratiques qui permet aux membres de mutualiser leurs expériences sur des thématiques et des préoccupations communes. Enfin, la Chambre vient de lancer un programme de formation adaptée aux acteurs de l'ESS et prépare une nouvelle version de son portail ESS, qui permet aux internautes en quelques clics de souris de pouvoir consommer social et solidaire en découvrant l'offre de biens et services des acteurs de l'ESS.

3. L'ESS en chiffres

La Chambre a récemment publié une étude statistique² sur l'ESS à Genève. Première étude du genre, elle permet de cerner ce secteur économique peu connu et ignoré des catégories statistiques. L'analyse a été conduite sur un échantillon

² Etude statistique sur l'ESS:

http://www.apres-ge.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=1955&Itemid=33

comprenant 195 membres d'APRÈS-GE sur la base d'un questionnaire qui leur a été adressé dans le courant de l'année 2008.

En ce qui concerne le statut juridique, les organisations membres ont été classées en associations, coopératives, fondations, SA/Sàrl et en «*indépendants*». Au sein des membres d'APRÈS-GE, sur les 195 organisations analysées, on compte 134 associations, 13 coopératives, 11 fondations, 11 sociétés à responsabilité limitée et 18 membres individuels exerçant une activité indépendante. Les SA sont incluses dans le chiffre des Sàrl. Cette dernière catégorie comprend les membres individuels inscrits à la Chambre et exerçant une activité économique indépendante. Pour huit des organisations membres, il n'a pas été possible de déterminer leur nature juridique. Ainsi, elles n'ont pas été incluses dans les calculs statistiques.

Une classification par secteurs a été retenue dans ce travail, dont les branches d'activité sont détaillées dans le tableau ci-dessous. On constate que les organisations membres d'APRÈS-GE sont particulièrement présentes dans la «*Production de services et commerces non alimentaires*» avec 25% des membres et celui des «*Activités citoyennes*» avec 19%. Contrairement aux idées reçues, le secteur des «*Services sociaux et de la santé*» ne concerne en réalité que 17% des organisations membres.

Secteurs d'activité	Nombre absolu	%
Activités citoyennes	54	19.40
Services et commerces non alimentaires	69	25.00
Arts, loisirs et vacances	35	12.60
Enseignement, formation et médias	37	13.75
Services sociaux et santé	48	17.25
Production et vente d'aliments	18	6.35
Logement, bâtiment et maintenance	15	5.65
Total	276	100

Voici les résultats les plus marquants de l'étude:

- La classification par secteur retenue dans ce travail montre que les branches d'activité où les organisations membres d'APRÈS-GE sont les plus présentes, se situent dans la «*Production de services et commerces non alimentaires*» avec 25% des membres et celui des «*Activités citoyennes*» avec 19%. Contrairement aux idées reçues, le secteur des «*Services sociaux et de la santé*» ne concerne en réalité que 17% des organisations membres.
- Dans la structure des membres d'APRÈS-GE, l'association est la forme juridique la plus représentée. L'organisation membre la plus ancienne est une association créée en 1864.

- Les secteurs du «*Logement, bâtiment et maintenance*», des «*Services sociaux et santé*» et celui de l'«*Enseignement, formation et médias*» ainsi que les organisations ayant le budget annuel le plus élevé occupent des positions dominantes dans le sens qu'ils ont accès plus facilement aux différentes ressources (d'emploi, de budget, de financement etc.). Ces mêmes organisations allouent un budget considérable à la formation continue par rapport aux autres. Cela a un **effet positif sur l'emploi** dans le sens que cela facilite la création de nouveaux postes de travail. Elles cumulent également la grande majorité des financements qu'ils soient publics ou privés. Parmi les 195 organisations qui ont participé à l'enquête, 35% ne bénéficient pas de financement privé ou public et réussissent donc à autofinancer totalement leurs activités. Les deux tiers perçoivent par conséquent des indemnités pour les prestations fournies à l'État et/ou des aides privées.
- Les secteurs du «*Logement, bâtiment et maintenance*», premièrement, et celui des «*Services sociaux et santé*» ensuite gèrent des budgets annuels trois fois supérieurs en moyenne à ceux des organisations appartenant aux autres cinq secteurs.
- Le salaire mensuel moyen équivalent plein temps des organisations membres d'APRÈS-GE selon les secteurs d'activité correspond à **6'345 francs** pour un salaire mensuel maximum équivalent plein temps proche des **7'780 francs** et un salaire mensuel minimum équivalent plein temps de **4'911 francs**.
- Les **écarts moyens de salaire** varient entre 1,4 et 2,3 en fonction du secteur d'activité de l'organisation, démontrant la faible verticalité hiérarchique et salariale de l'économie sociale solidaire.
- Les secteurs d'activités du «*Logement, bâtiment et maintenance*» et des «*Services sociaux et santé*» disposent du plus grand nombre d'employés et de stagiaires. Une association typique, par exemple, se constitue en moyenne de 5 salariés, 2 à 3 stagiaires et une trentaine de bénévoles, dont souvent une dizaine pour le comité lorsqu'il s'agit d'une association.
- Le taux d'emploi se situe en moyenne entre 50% et 65%. Le nombre d'emplois à plein temps est beaucoup plus important au sein des organisations appartenant aux secteurs du «*Logement, bâtiment et maintenance*», des «*Services sociaux et santé*» et parmi les membres ayant le plus grand budget annuel.
- Selon les données de mars 2009 de l'Office fédéral de la statistique, les associations, les coopératives et les fondations regroupent **3'524 établissements genevois** ce qui correspond à **7,4%** du nombre total d'établissements présents sur le canton. En termes d'emplois, cela correspond à **10% des emplois du canton en 2009**. Ce chiffre est conforme à la réalité de pays voisins, (9,8% dans la région Rhône-Alpes par exemple) et démontre que ce secteur pèse un poids économique important en termes de création d'emplois. Ce chiffre démonte par conséquent une croyance souvent entendue, que l'économie sociale et solidaire serait un secteur insignifiant du point de vue économique.

4. Perspectives et défis

L'économie sociale et solidaire et APRÈS-GE ont déjà fait un joli chemin en six ans compte tenu de l'absence de tradition de l'approche de l'économie sociale et solidaire en Suisse. De nombreux défis devront toutefois être relevés dans les années qui viennent afin de consolider la construction de ce secteur et de l'étendre au reste de la Suisse. Tout d'abord, il s'agira de renforcer des conditions cadre économiques favorables aux acteurs de l'ESS compte tenu de leurs plus-values sociétales et environnementales. C'est par exemple le cas de la France voisine, qui connaît notamment des formes juridiques appropriées à ce genre d'acteurs et d'activités. Cela pourrait notamment se faire à travers des politiques publiques d'appel d'offre et d'achats publics favorables aux organisations respectueuses du développement durable et de l'économie sociale et solidaire.

Et puis il s'agira évidemment que la magnifique expérience genevoise ne reste pas une «*genferei*» de plus. Nous avons été très heureux de saluer la constitution en 2009 de la Chambre vaudoise de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-VD (www.apres-vd.ch). Le défi consistera à continuer cet essaimage dans les autres cantons latins, et également à franchir la Sarine pour amorcer cette approche et cette vision en Suisse alémanique.

La période n'a jamais été aussi propice à présenter des alternatives économiques et d'autres approches pour redonner du sens et des valeurs à l'économie et à la finance, qui doivent «*in fine*» ne pas perdre de vue qu'elles sont au service de la société et des citoyennes et des citoyens, et pas l'inverse. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire essaient modestement de contribuer à la construction d'alternatives crédibles.